

Bilan social

Questions CGT :

- nombre de recrutements ?
- nombre d'AESH manquant·es par département ou le nombre d'heures d'accompagnement non-pourvues
- Combien d'AESH CDI·es en Mayenne passant sous T2 ?
- Combien d'AESH sous Hors Titre 2 seront désormais géré·es par Douanier Rousseau ?

Réponses de l'administration :

570 recrutements d'équivalents temps plein dont 44,8 en dotation de rentrée qui couvrent à la fois le réseau public et le réseau privé. Les AESH étant dans l'immense majorité sur des temps partiels, le nombre d'AESH est supérieur au nombre d'ETP et se porte à 835 actuellement pour se rapprocher des 870/880.

Le recrutement se fait au fil de l'eau en fonction des besoins et des moyens.

50 élèves notifié·es sont non accompagné·es actuellement ! La DSDEN n'est pas en capacité de dire le nombre d'élèves qui ont un accompagnement qui couvre seulement partiellement leurs besoins. La DSDEN précise qu'il y a une forte progression des prescriptions MDA en matériel pédagogique adapté (ordinateur/logiciel ...). Il y aurait 596 élèves qui bénéficient d'un matériel adapté. Montée en charge des notifications. Le Secrétaire Général ajoute qu'une opération académique et nationale a consisté à proposer un basculement vers le CDI cela concerne 1600 agent·es sur l'académie. Ces personnels CDI·es passent donc sous **Titre 2 et donc sont géré·es par le rectorat.**

→ [Voir fiche CGT pour comprendre Titre 2 et Hors Titre 2](#)

Commentaires CGT :

Tension sur les accompagnements et le manque de personnels.

Ce manque d'AESH dans bon nombre d'établissements mayennais provoque une dégradation des conditions d'accompagnement. Mais heureusement, les PIAL permettent de faire accompagner plus d'élèves par le plus petit nombre possible d'AESH. Sous prétexte de « mutualisation » et de « flexibilité », il s'agit de maximiser le nombre d'élèves suivi·es par chaque AESH, tout en réduisant drastiquement le nombre d'heures d'accompagnement par élève.

Exemple : au Lycée Robert Buron de Laval, c'est entre 200 et 300 heures d'accompagnement qu'il manque avec 15 élèves notifié·es non accompagné·es. Une délégation des représentant·es CGT du Lycée a été reçue en audience le 5 octobre.

→ Voir fiche CGT PIAL

Sur le CDI de 3 ans, le décret permettant le passage en CDI après le CDD de 3 ans est en vigueur à la rentrée 2023. Si le ministère affiche une volonté de « sécurisation » des personnels, il n'offre aucune perspective de titularisation et maintient une grille de rémunération au niveau du SMIC (avec 98% des contrats à temps partiel).

En ne prévoyant qu'un CDD, le ministère rejette la possibilité d'un 2nd contrat permettant la construction d'une réorientation.

Services de l'Accompagnement Éducatif (SAE) : un service qui ne tient que par la solidarité des agents

Les services de gestion des personnels AESH ont changé suite à la vague accrue de CDIisation d'AESH au bout de 3 ans. Auparavant géré-es par "le Douanier Rousseau" et "Le Mans Sud", près de 2000 AESH à terme doivent passer sous la gestion du SAE (gestion du Titre 2) au plus tard en 2025.

Une antenne SAE en Mayenne :

Un millier de dossiers AESH devraient à terme en 2024 repartir en Mayenne car une antenne de 3 collègues basé-es à la DSDEN 53 a été créée mais à ce jour, les collègues (auparavant gestionnaires administratif-ves au Douanier Rousseau) ne sont pas formé-es à gérer la paye dans la base EPP. Autre problème, le découpage des bacs de gestion. A 350 dossiers par agent, quel département va être géré dans le 53 ? Personne n'en sait rien à ce jour.

Qui reste géré dans le Hors Titre 2 au Douanier Rousseau et Le Mans Sud ?

Tou-ttes les AESH dont le contrat a été conclu à partir de la rentrée 2022 et qui n'ont pas atteint leurs 3 ans de contrat.

Tou-ttes les AESH ayant atteint leur 3 ans de contrat mais ayant refusé de signer un CDI (environ une centaine d'AESH à ce jour)